



RAPPORT SUR LES

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

EN VERTU DE LA *LOI*

SUR L'ACCORD PORTANT

CRÉATION DE LA BANQUE

EUROPÉENNE POUR

LA RECONSTRUCTION

ET LE DÉVELOPPEMENT

2001



RAPPORT SUR LES

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

EN VERTU DE LA *LOI*

SUR L'ACCORD PORTANT

CRÉATION DE LA BANQUE

EUROPÉENNE POUR

LA RECONSTRUCTION

ET LE DÉVELOPPEMENT

2001

Préparé par
la Direction des finances
et des échanges internationaux
Avril 2002



On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, tour Ouest, pièce P-135
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-29/2001F
ISBN 0-662-87025-5



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Avantages de l'adhésion	6
Rôle et mandat de la BERD	6
Faits saillants de l'économie en 2001	8
Russie	10
Autres pays de la CEI	11
Europe centrale et pays baltes	11
Europe du Sud-Est	13
Rapport sur la transition – 2001	14
Examen des ressources en capital	15
Les résultats financiers de 2001	16
Changements institutionnels	18
Développement du secteur privé	18
Activités dans le secteur financier	18
Environnement	20
Infrastructure municipale et environnementale	22
Investissements dans le secteur de l'énergie	22
Faire échec à la corruption et comblar les lacunes en matière de régie	24
Amélioration de la transparence, de la reddition de comptes et de la régie de l'institution	25
Favoriser les partenariats	26
Changements à la haute direction	27
Nouveaux membres	27
Les priorités du Canada en 2001	27
Gestion des intérêts du Canada	28
Intérêts commerciaux canadiens	30
Prochains défis	33

Annexe

1. Activités financières de la Banque	35
2. BERD – activités en 2001 dans le cadre de projets parrainés par des entreprises canadiennes	39
3. Pour faire affaire avec la BERD	40
4. Membres de la BERD au 31 décembre 2001	41

INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir à l'annexe 4 la liste des 27 pays où opère la BERD).

La BERD se démarque des autres banques de développement régional par quatre traits particuliers. Premièrement, elle met résolument l'accent sur le secteur privé et sur l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée à une économie de marché stable. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Deuxièmement, le mandat de la Banque accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays d'opérations. Troisièmement, la BERD s'engage clairement, conformément aux articles de l'Accord, à garantir la viabilité de l'environnement dans tous ses projets. Quatrièmement, elle n'octroie pas de financement à des conditions de faveur.

La Banque s'efforce d'aider les 27 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont surtout axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 62 membres : 60 pays, l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (voir à l'annexe 4 la liste des membres).

Le Canada est le huitième membre de la Banque en importance (ex æquo avec l'Espagne), après les autres pays du Groupe des Sept (G-7) et la Russie. Sa participation officielle est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (la Loi), promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne.

Conformément à cette exigence, le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 2001.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En sa qualité de grand pays commerçant, le Canada s'intéresse à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale. C'est justement cet objectif qui sera atteint lorsque l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et l'ancienne Union soviétique auront été intégrées à l'économie et aux institutions mondiales. En favorisant la poursuite de la réforme économique dans la région, la BERD contribue à l'intégration de celle-ci à l'économie mondiale de même qu'à sa stabilité.

L'adhésion à la BERD procure certains avantages précis :

- Le ministre des Finances est un gouverneur de la Banque, et il élit l'un des 23 administrateurs au conseil d'administration. Le Canada peut ainsi exercer une influence de haut niveau sur les décisions que prend la BERD en matière d'investissement dans la région et sur les politiques de promotion du développement régional.
- La BERD offre des débouchés commerciaux au secteur privé canadien, permet de diversifier les marchés internationaux des entreprises canadiennes et appuie les investissements canadiens dans la région.

RÔLE ET MANDAT DE LA BERD

La BERD

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et des républiques de l'ancienne Union soviétique vers une économie de marché;
- fait la promotion de l'entrepreneuriat privé en consacrant au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé et le reste, à des projets commercialement viables du secteur public qui favorisent le développement du secteur privé;
- mène ses activités uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie multipartite, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'optimisation de l'effet de la transition, l'additionnalité et le recours à de saines pratiques bancaires. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. L'aide accordée par la BERD doit également s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à confirmer la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent faire appel à de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. L'adhésion au principe des saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD, et donc à son attrait à titre de co-investisseur aux yeux du secteur privé.

La Banque favorise la transition économique dans ses pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur afin d'accroître les fonds accordés au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources de financement bilatérales et multilatérales officielles, et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent à investir dans la région, surtout la partie Est. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation de capitaux. En 2001, chaque euro investi par la BERD a permis de mobiliser 2,7 euros de crédit additionnel auprès du secteur privé et d'organismes multilatéraux et bilatéraux¹.

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement appuient-ils directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans ses pays d'opérations, mais ils donnent un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, la BERD doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et intéresser des sociétés au moyen de projets rentables et non de subventions.

¹ Le 28 décembre 2001, un euro valait 1,4080 dollar canadien.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉCONOMIE EN 2001

Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 4,3 % dans l'ensemble de la région en 2001, en baisse par rapport à l'augmentation de 5,5 % observée en 2000. Le ralentissement de la croissance économique est attribuable au fléchissement global de l'économie mondiale, surtout dans les pays de l'UE et la Russie. Les pays de la Communauté des États indépendants (CEI)² ont connu la plus forte baisse de croissance économique, celle-ci ayant passé de 7,9 % en 2000 à 5,8 % en 2001, surtout en raison du ralentissement observé en Russie, où le taux de croissance est passé de 8,3 % en 2000 à 5,2 % en 2001. Dans les économies en transition de l'Europe centrale et des pays baltes³, le taux de croissance général est passé de 4,0 % en 2000 à 2,9 % en 2001. En Europe du Sud-Est⁴, la production a augmenté de 3,6 % en 2001, soit une légère baisse par rapport à l'augmentation de 4,0 % affichée en 2000.

Les progrès de la réforme, mesurés selon les indicateurs de transition de la BERD, ont été soutenus en 2001 (voir le tableau de la page 9). Plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est ont profité de l'amélioration du climat politique et économique et ont donc pu accomplir d'importants progrès sur le plan de la réforme, surtout la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie. La plupart des pays candidats à l'accession à la l'UE ont continué de faire des progrès. La Russie et les autres pays de la CEI ont également avancé dans leurs projets de réforme, sauf le Turkménistan, qui a régressé par rapport aux faibles percées effectuées au cours des années précédentes.

Le tableau suivant classe les pays en transition selon leur progrès à se rapprocher d'une économie de marché, et ce, d'après divers indicateurs.

² La CEI regroupe les pays suivants: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, l'Ouzbékistan, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

³ L'Europe centrale comprend la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie ainsi que les pays baltes (l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie).

⁴ L'Europe du Sud-Est comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la République fédérale de Yougoslavie (devenue membre de la Banque au début de 2001) et la Roumanie. Le Kosovo est une province de la République fédérale de Yougoslavie.

Progrès réalisés dans la transition dans les pays où opère la BERD

Pays	Part du PIB du secteur privé au milieu de 2000 (estimations de la BERD)			Entreprises			Marchés et échanges			Institutions financières		
	Population au milieu de 2000 (millions)	Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Régie et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des changes	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs et institutions financières non bancaires			
Albanie	3,4	2+	4	2	3	4+	2-	2+	2-			
Arménie	3,8	3	4-	2	3	4	2	2+	2			
Azerbaïdjan	8,1	2	3+	2	3	3+	2	2+	2-			
Bélarus	10,0	1	2	1	2	2	2	1	2			
Bosnie-Herzégovine	4,3	2+	3-	2-	3	3	1	2+	1			
Bulgarie	8,1	4-	4-	2+	3	4+	2+	3	2			
Croatie	4,6	3	4+	3-	3	4+	2+	3+	2+			
Ex-république yougoslave de Macédoine	2,0	3	4	2+	3	4	2	3	2-			
Estonie	1,4	4	4+	3+	3	4+	3-	4-	3			
Géorgie	5,4	3+	4	2	3+	4+	2	2+	2-			
Hongrie	10,0	4	4+	3+	3+	4+	3	4	4-			
Kazakhstan	14,9	3	4	2	3	3+	2	3-	2+			
Kirghizistan	4,7	3	4	2	3	4	2	2+	2			
Lettonie	2,4	3	4+	3-	3	4+	2+	3+	2+			
Lituanie	3,7	3+	4+	3-	3	4+	3	3+	3			
Moldova	4,3	3	3+	2	3+	4+	2	2+	2			
Ouzbékistan	25,0	3-	3	2-	2	2-	2	2-	2			
Pologne	38,7	3+	4+	3+	3+	4+	3	3+	4-			
Rép. féd. de Yougoslavie	8,6	1	3	1	3	3	1	1	1			
République slovaque	5,4	4	4+	3	3	4+	3	3+	2+			
République tchèque	10,3	4	4+	3+	3	4+	3	4-	3			
Roumanie	22,3	3+	4-	2	3+	4	2+	3-	2-			
Russie	145,4	3+	4	2+	3	3-	2+	2-	2-			
Slovenie	2,0	3	4+	3-	3+	4+	2+	3+	3-			
Tadjikistan	6,2	2+	4-	2-	3	3+	3-	1	1			
Turkménistan	5,4	1	2	1	2	1	1	1	1			
Ukraine	49,3	3	3+	2	3	3	2+	2	2			

Note : La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. La cote 4+ indique que le pays a atteint des normes et un rendement typiques des économies industrialisées les plus avancées.

Source : *Transition Report* (BERD, 2001)

Russie

Les données fondamentales macroéconomiques de la Russie demeurent saines, et le pays continue de progresser en ce qui a trait aux principales réformes structurelles. La croissance du PIB réel a atteint 5,2 % en 2001, tandis que le budget fédéral affichait un excédent pour une deuxième année de suite. La croissance économique a été appuyée par une croissance vigoureuse des investissements fixes des entreprises et des dépenses des consommateurs. L'excédent du compte courant est important à 11,2 % du PIB, ce qui a permis à la banque centrale d'augmenter ses réserves internationales de 8,6 milliards de dollars américains pendant l'année, pour les porter à 36,5 milliards.

La vulnérabilité aux fluctuations des prix mondiaux de l'énergie et le risque d'inflation constituent les principales menaces aux perspectives économiques de la Russie en 2002. Une chute marquée et soutenue des prix de l'énergie nuirait à ses comptes financiers et à ses comptes extérieurs. Même si l'inflation est sur une trajectoire descendante, à 18,6 % (d'une année sur l'autre) en décembre, son niveau demeure bien au-dessus de celui des pays qui en sont à un stade avancé de transition. La politique monétaire expansionniste de la banque centrale a entraîné une croissance continue de la masse monétaire, ce qui pourrait provoquer des tensions inflationnistes.

La Russie semble parfaitement en mesure de surmonter le lourd fardeau de ses obligations extérieures en 2003 grâce en partie à une gestion proactive du passif, qui prévoit notamment des rachats substantiels d'obligations d'État et le remboursement rapide de la dette contractée auprès du Fonds monétaire international. La Russie a mis en œuvre l'an dernier des réformes structurelles relatives aux questions financières, aux questions bancaires et à la régulation des entreprises. Un certain nombre d'autres réformes importantes commencent à se concrétiser, y compris en ce qui a trait aux pensions et aux mécanismes judiciaires. La Russie a également exprimé la volonté d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avant la prochaine conférence des ministres du commerce qui se tiendra en 2003, mais elle devra d'abord rendre ses lois sur le commerce extérieur conformes aux normes de l'OMC.

Malgré les progrès importants réalisés au chapitre de la réforme structurelle, le contexte global des affaires, de la concurrence et de l'investissement continue de comporter des lacunes majeures. Le nombre peu élevé de petites entreprises privées, la poursuite de l'exode des capitaux et le niveau plutôt faible de l'investissement, à l'exception des secteurs du gaz et du pétrole, font ressortir cet aspect. Même si elles ont montré des signes d'amélioration depuis la crise financière de 1998, les banques commerciales russes demeurent faibles, sous-capitalisées et sans sources fiables de bénéfices.

Autres pays de la CEI

Les autres pays de la CEI ont également connu un ralentissement de la croissance économique en 2001. La baisse de la production de pétrole et la chute des prix du pétrole ont contribué à ce recul de la performance économique de pays producteurs de pétrole, comme le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan. L'Ukraine a fait exception, la croissance du PIB réel atteignant environ 9 % dans ce pays grâce au niveau élevé des exportations (surtout vers la Russie), à une compétitivité extérieure continue résultant de l'importante dépréciation de sa devise en 1998-1999, et à une utilisation accrue de la capacité.

Le taux d'inflation dans la région a continué de chuter, sauf au Bélarus, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, où les retards de mise en œuvre des réformes ont suscité des tensions inflationnistes continues. L'inflation en Ukraine est passée de 26 % en 2000 à environ 12 % en 2001, en grande partie grâce à une bonne récolte de céréales, qui a entraîné une baisse des prix des aliments.

Malgré la mise en œuvre de réformes financières dans un grand nombre des pays de la CEI, les finances publiques de plusieurs pays (particulièrement le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, et le Turkménistan) demeurent en mauvais état, surtout en raison du fardeau des intérêts d'une dette publique insoutenable.

Les pays de la CEI continuent à faire face à d'imposants défis liés à leur héritage de planification centralisée, à l'ampleur des distorsions structurelles et à la capacité restreinte des institutions d'État. En outre, ils continuent d'accumuler un retard important sur les pays d'Europe centrale et les pays baltes au chapitre de la mise en œuvre des réformes structurelles (voir le tableau à la page 9). Des réformes structurelles difficiles ont néanmoins été entreprises dans un certain nombre de pays comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Ukraine. Le Turkménistan est le seul pays de la région qui a régressé par rapport aux légères percées enregistrées jusqu'ici sur le plan de la mise en œuvre des réformes. Il reste toutefois à voir si d'autres réformes seront menées dans des pays comme le Bélarus, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, où l'engagement politique de réforme axée sur les marchés est fragile.

Europe centrale et pays baltes

La croissance du PIB réel en Europe centrale et dans les pays baltes a ralenti dans la seconde moitié de 2001 quand les exportations vers l'UE ont chuté par suite du ralentissement économique observé dans les pays de cette dernière. Cependant, dans certains pays comme la République tchèque et la Hongrie, la chute des exportations a été partiellement compensée par la vigueur de la demande intérieure. Le déficit du compte courant est demeuré élevé, se situant à plus de 6 % du PIB dans la majorité des pays d'Europe centrale, ce qui a entraîné une forte demande de financement extérieur. La plupart de ces pays ont toutefois été en mesure d'attirer d'importants flux d'investissements étrangers directs et de compter sur d'autres sources de financement extérieur, ce qui a permis de compenser le déficit du compte courant.

L'amélioration des résultats économiques dans de nombreux pays d'Europe centrale et pays baltes au cours des dernières années est attribuable aux gains de compétitivité appréciables découlant de la restructuration des entreprises et de la mise sur pied de solides institutions à vocation fiscale, juridique, financière ou sociale propices au développement des marchés. Plus particulièrement, la Pologne et la Hongrie ont fait de grands progrès au chapitre de la transition et semblent bien placées pour bénéficier d'une croissance économique à long terme. Un certain nombre de pays risquent toutefois d'éprouver des ennuis du fait des tensions inflationnistes (surtout en Hongrie) et de la hausse des déficits publics (p. ex. en Hongrie et en Pologne), qui limiteront l'effet des politiques monétaires et financières adoptées pour contrer le ralentissement de l'économie.

Accession à l'Union européenne

L'expectative de l'accession à l'Union européenne (UE) a contribué dans une large mesure aux efforts sous-jacents de réforme économique et politique en Europe centrale et en Europe de l'Est. Des négociations sont actuellement en cours au titre de l'accession de 12 pays : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie et la Slovénie. Les négociations avec au moins 3 de ces pays (la Hongrie, la République tchèque et la Slovénie) devraient se conclure dans les deux prochaines années.

La BERD, la Commission européenne et la Banque mondiale ont signé un protocole d'entente énonçant les principes de base d'une collaboration dans le cadre de projets devant aider tous les pays candidats à satisfaire aux conditions d'accession à l'UE. Plus particulièrement, les pays candidats ont des exigences précises à remplir au chapitre de l'investissement dans l'infrastructure pour se conformer aux exigences de l'*Acquis communautaire*, ou répertoire des lois et des normes, de l'UE. La BERD soutiendra activement les projets dans la mesure où il y a chevauchement entre son mandat et les modalités d'accession à l'UE.

L'UE a également présenté la possibilité d'accession des pays de l'Europe du Sud-Est au moyen du processus de stabilisation et d'association, dans le cadre duquel elle a commencé à négocier des accords de stabilisation et d'association avec les pays démocratiques favorables aux réformes dans la région. Ces accords offrent différents avantages : meilleur accès aux marchés, aide accrue en matière d'éducation et de renforcement des institutions, coopération dans des domaines comme la justice et les affaires intérieures, relations politiques officielles avec l'UE et, un jour, accession à l'UE. On espère que la perspective d'adhérer à l'UE stimulera la prise de mesures de réforme en Europe du Sud-Est comme ce fut le cas en Europe centrale et dans les pays baltes. Jusqu'à maintenant, l'UE a entamé ou terminé des négociations en vue de conclure des accords avec l'ex-république yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie.

Europe du Sud-Est

Après trois ans de récession, la croissance du PIB réel a augmenté en Europe du Sud-Est en 2000. Cette croissance s'est poursuivie en 2001, surtout en raison de la vigueur de la demande intérieure et de la demande d'exportations dans la première moitié de l'année. Comme la demande d'exportations de l'UE a reculé dans la seconde moitié de l'année, cela aura probablement un effet néfaste sur la croissance en 2002. Même si l'inflation a baissé dans la région, elle demeure élevée, surtout dans la République fédérale de Yougoslavie et en Roumanie. Les déficits du compte courant demeurent également élevés. À la différence de l'Europe centrale et des pays baltes, ces déficits ont surtout été financés au moyen de sources officielles, plutôt qu'au moyen de l'investissement étranger direct.

La collaboration entre la BERD et le Canada en Europe du Sud-Est

En réaction à la crise qui a éclaté au Kosovo en 1999, la BERD a mis au point le plan d'action pour l'Europe du Sud-Est (SEEAP), dont l'objet est de promouvoir l'investissement et de faciliter le relèvement économique de la région. Les pays admissibles sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la République fédérale de Yougoslavie et la Roumanie.

Aux termes du SEEAP, les investissements de la BERD doivent viser l'élaboration d'approches commerciales de l'infrastructure (télécommunications, aéroports, municipalités et environnement), et l'essor des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises ainsi que du secteur financier. Cette démarche est adaptée aux défis que pose la transition dans la région : une infrastructure qui menace de tomber en ruines, des actifs industriels insuffisants, des banques petites et fragiles pour la plupart, et des problèmes profonds rattachés à la régie économique.

À l'appui du SEEAP, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a mis sur pied un fonds de collaboration pour l'Europe du Sud-Est d'une valeur de 6 millions de dollars canadiens, qui est lié au recours à des sociétés et à des experts-conseils canadiens. En outre, l'ACDI a versé une contribution non liée de 2 millions de dollars canadiens au fonds spécial pour la région des Balkans afin de soutenir les projets d'investissement prioritaires dans la région.

L'aide canadienne a contribué aux efforts de la BERD et de la collectivité internationale à l'appui du processus de transition, et elle a permis de favoriser la stabilité dans la région. Les fonds de l'ACDI ont été affectés à l'aide technique et au financement conjoint de la préparation et de la mise en œuvre de projets, à des services consultatifs et au renforcement de la capacité. En 2001, six projets ont reçu l'appui des deux fonds pour un total de 6,7 millions de dollars canadiens. Trois d'entre eux ciblaient le secteur du transport, tandis que les trois autres visaient l'infrastructure municipale et le renforcement de la capacité.

Des changements politiques dans plusieurs pays d'Europe du Sud-Est ont mené à l'accélération des réformes. Dans la République fédérale de Yougoslavie et en Albanie, la stabilisation de la situation politique a permis d'attirer de nouveaux investisseurs et donateurs. En revanche, l'ex-république yougoslave de Macédoine a été le seul pays de la région à connaître une croissance négative en 2001, sous l'effet des tensions ethniques constantes et de la lenteur de mise en œuvre des réformes.

RAPPORT SUR LA TRANSITION – 2001

Le *Transition Report* est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des 27 pays où opère la BERD dans le processus de transition d'une économie centralement planifiée à une économie de marché. Chaque année, un thème particulier est choisi. En 2001, le rapport s'est penché sur le rôle de l'énergie dans le processus de transition.

Le rapport signale que les économies en transition, comme les économies avancées, comptent dans une grande mesure sur les carburants fossiles comme source d'énergie. Parallèlement, la Russie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan disposent de grandes réserves de gaz et de pétrole qui pourraient servir à satisfaire à la demande d'énergie de la région. La Russie est cependant le seul pays de la région où le secteur du gaz et du pétrole est développé. Même si les autres pays pouvaient devenir d'importants fournisseurs mondiaux de pétrole et de gaz, ils ont besoin, pour développer pleinement leurs réserves, d'investissements importants qui devront provenir de sources extérieures.

La région ne profitera de l'investissement étranger que dans la mesure où les pays qui la composent offriront un climat stable propice à l'investissement et des mécanismes fiscaux compétitifs. Il faut pour cela que les producteurs du pays accroissent leur transparence financière et leur régie d'entreprise, que la régie des États soit améliorée et que le rôle de l'État dans le secteur de l'énergie passe de celui de propriétaire à celui d'organisme de réglementation, notamment en ce qui a trait aux questions environnementales. Les gouvernements doivent également favoriser un accès concurrentiel aux marchés et améliorer la gestion des bénéfices tirés des ressources afin d'assurer le développement durable à long terme de ce secteur et de l'économie en général. Dans l'ensemble toutefois, les pays producteurs d'énergie ont accompli moins de progrès, en matière de réforme et de libéralisation des marchés, que les autres pays en transition, étant donné que les revenus tirés des secteurs du gaz et du pétrole ont réduit la nécessité financière de mettre en œuvre les réformes.

De plus, les économies en transition utilisent l'énergie moins efficacement que les pays plus avancés. Même si l'efficacité énergétique s'est accrue en Europe centrale, dans les pays baltes et en Europe du Sud-Est, tous les pays en transition accusent un sérieux retard sur les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La lenteur des progrès au titre de la réforme du secteur de l'énergie et l'inefficacité des politiques

tarifaires ont été les principaux facteurs ayant retardé l'accroissement de l'efficacité énergétique. La consommation d'énergie par habitant y est donc plus élevée que dans les pays d'Europe de l'Ouest, les niveaux de pollution y demeurent importants, et on n'y a pas encore instauré à grande échelle de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Le rapport conclut que la réforme des tarifs de l'énergie constitue la clé de l'accroissement de l'efficacité énergétique, mais il prévient les responsables qu'un soutien ciblé devra être offert aux ménages pauvres afin de les aider à assumer la hausse des prix de l'énergie, si l'on veut que la réforme soit politiquement et socialement acceptable.

EXAMEN DES RESSOURCES EN CAPITAL

Le Statut de la Banque prévoit la tenue d'un examen des ressources en capital tous les cinq ans. En 2001, le Conseil d'administration a approuvé le deuxième examen des ressources en capital de la BERD. Cet examen visait à faire en sorte que le portefeuille de la Banque dans l'ensemble reflète les objectifs en matière de transition et les priorités opérationnelles de la Banque. En outre, l'accent a été mis sur l'équilibre du portefeuille de la Banque par rapport à tous les pays, produits et catégories de risques. L'examen a également insisté sur l'accélération du rythme de croissance du portefeuille, à la fois afin d'accroître l'incidence des activités de la Banque sur le processus de transition et d'accroître le taux de croissance de ses gains de façon à permettre à la Banque de couvrir, de manière durable, ses coûts administratifs et ses pertes prévues.

L'examen a fait ressortir qu'entre 1995 et 2000, le portefeuille de la Banque a plus que doublé, passant de 5,7 milliards d'euros à la fin de 1995 à 12,2 milliards d'euros à la fin de 2000, ce qui fait de la Banque un investisseur important dans la région. La Banque a réussi cela malgré la crise financière survenue en Russie en 1998, qui a touché un grand nombre de pays où opère la Banque.

L'examen signale que pendant cette période de cinq ans, les activités de la Banque sont passées des pays dont la transition est avancée à ceux qui en sont aux étapes initiales et intermédiaires, même si les activités exercées dans les pays dont la transition est avancée sont demeurées importantes⁵. La composition du portefeuille par secteur est demeurée généralement stable, la proportion d'actions dans les secteurs des entreprises, des institutions financières et de l'infrastructure étant demeurée d'environ 40:30:30. La part des engagements annuels occupée par le secteur privé a été portée de 73 % à 78 %.

⁵ Les pays dont la transition est avancée comprennent la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie. Les pays qui en sont aux étapes initiales ou intermédiaires de la transition sont constitués par le reste des pays où opère la BERD, à l'exclusion de la Russie : l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, l'Ouzbékistan, la République fédérale de Yougoslavie, la Roumanie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. La BERD considère que la Russie est dans une classe à part.

L'examen a confirmé qu'il avait été nécessaire de doubler le capital de la BERD pour le porter à 20 milliards d'euros par suite de l'examen des ressources en capital de 1996, étant donné que l'utilisation des capitaux dépassait déjà en 1998 le plafond initial de 10 milliards d'euros. L'examen a également permis de conclure que l'augmentation du capital en 1996 a aidé la Banque à soutenir l'expansion prévue de son portefeuille de titres à moyen terme.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2001

La rentabilité soutenue de la BERD en 2001 reflète un revenu net d'intérêts élevé, le relèvement de projets qui avaient éprouvé des difficultés, de solides résultats de trésorerie et une discipline budgétaire soutenue. La Banque a été en mesure de continuer à reconstituer ses réserves (fonds propres mis de côté pour se protéger contre les imprévus) en utilisant des provisions constituées dans la foulée de la crise financière en Russie.

De plus, le niveau des décaissements a augmenté sensiblement par rapport à 2000. En bout de ligne, la Banque a pour objectif de faire en sorte que ses bénéfices puissent couvrir ses frais d'exploitation. Pour cela, son actif productif doit croître, et cette croissance passe par l'élargissement de son portefeuille de placements.

Étant donné que les pays où la transition est avancée ont plus facilement accès aux marchés financiers privés et que le climat d'investissement dans bon nombre des pays qui en sont aux étapes initiales ou intermédiaires de la transition est morose, la Banque fait face à un défi de taille. Celle-ci doit atteindre un équilibre entre l'exigence d'application de sains principes bancaires et la nécessité de faciliter la transition dans les pays où l'investissement est risqué. Les résultats financiers de 2001 indiquent que la Banque a réussi à atteindre cet équilibre. Le défi consistera dans l'année à venir à maintenir cet équilibre dans un contexte de ralentissement de la croissance économique.

Les dépenses administratives générales de la BERD en 2001 ont été conformes aux prévisions budgétaires et comparables à celles de 2000, signe d'une discipline budgétaire continue, d'un contrôle efficace des coûts et d'un programme proactif de recouvrement des coûts.

Même avant les événements du 11 septembre, on prévoyait que le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et dans les pays de l'UE aurait un effet néfaste sur la croissance économique des pays en transition. Le climat d'incertitude accrue qui entoure la croissance économique mondiale posera de nouveaux défis à la Banque dans la prochaine année, au moment où elle cherchera à accroître la taille de son portefeuille au moyen de bons placements. Les perspectives à moyen terme de la région demeurent néanmoins encourageantes. Le processus d'accession à l'UE continuera d'attirer des investisseurs du secteur privé en Europe centrale et dans les pays baltes, tandis que la restauration de la stabilité politique et la réforme économique dans la République fédérale de Yougoslavie devraient améliorer les perspectives en Europe du Sud-Est. En Russie, les perspectives ont été embellies par les progrès de la mise en œuvre des réformes économiques, même si ce processus est loin d'être terminé.

Faits saillants

- Les profits après provisions de la Banque ont été portés de 152,8 millions d'euros en 2000 à 157,2 millions d'euros en 2001 (221 millions de dollars canadiens)¹.
- Les dotations aux provisions ont totalisé 137,6 millions d'euros (194 millions de dollars canadiens) en 2001, un niveau inférieur aux 174,3 millions d'euros en 2000, ce qui s'explique par un recouvrement fructueux des actifs, surtout en Russie.
- Le revenu d'exploitation s'est chiffré à 501,5 millions d'euros (705 millions de dollars canadiens), en légère baisse par rapport aux 519,2 millions d'euros en 2000.
- Les décaissements bruts ont augmenté de 67 % pour être portés à 2,4 milliards d'euros (3,4 milliards de dollars canadiens) en 2001, par rapport à 1,5 milliard d'euros en 2000.
- Les engagements annuels en 2001 ont atteint 3,7 milliards d'euros pour 102 projets, une augmentation de 37 % en comparaison de 2000. De cette somme, 44 % des fonds ont été affectés à des pays où la transition est avancée, 33 % à des pays qui en sont aux étapes initiales ou intermédiaires, et 23 % à la Russie. Les engagements annuels dans les pays qui en sont aux étapes initiales ou intermédiaires de la transition ont grimpé de 14 % en comparaison de 2000, passant de 1,1 à 1,2 milliard d'euros. En Russie, les engagements annuels ont été haussés de 42 %, passant de 579 à 822 millions d'euros.
- La Banque a mobilisé 2,7 euros de crédit additionnel pour chaque euro qu'elle a investi en 2001, ce qui représente une hausse notable par rapport à 1,9 euro en 2000.
- La part des engagements annuels occupée par le secteur privé s'est chiffrée à 76 %, une légère baisse par rapport au niveau de 78 % affiché en 2000.
- Les frais d'administration ont été légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires, s'étant élevés à 138,5 millions de livres sterling (devise dans laquelle sont libellées la plupart des charges à payer de la Banque).
- Les réserves² à la fin de 2001 s'établissaient à 488,7 millions d'euros (688 millions de dollars canadiens).

¹ Le montant des provisions pour pertes est déduit du revenu d'exploitation, tout comme les autres dépenses. Dans le cas des projets du secteur privé, qui constituent la majeure partie du portefeuille de la BERD, le provisionnement s'effectue selon une approche fondée sur les risques. Les dirigeants de la Banque revoient continuellement la situation du portefeuille pour veiller à ce que la valeur des prêts et des placements traduise leur estimation optimale du caractère recouvrable de l'actif de la Banque.

² Les réserves représentent les capitaux prévus par la Banque pour composer avec les pertes imprévues.

CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Développement du secteur privé

Une part importante de l'activité de la BERD auprès du secteur privé consiste en un appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux micro-entreprises, compte tenu de leur potentiel de création d'emplois, de croissance et, partant, de réduction de la pauvreté dans la région. Le Canada appuie fortement le travail de la Banque auprès du secteur privé, soulignant que la vigueur du secteur privé est essentielle au succès de la transition vers une économie de marché. Le Canada estime que l'essor du secteur des PME est un moyen d'établir une plate-forme solide pour la réforme dans les économies de transition, capable de faire contrepoids aux puissants groupes intéressés qui tirent parti d'une régie publique déficiente.

La stratégie de la BERD relativement à ce secteur repose sur trois bases : le financement, l'amélioration du climat d'investissement au moyen d'un dialogue de principe et la mise sur pied d'un réseau de soutien des PME. La stratégie reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et non seulement l'accès restreint des PME au financement – est un important obstacle au développement du secteur. Aux termes de sa stratégie, la BERD doit donc recenser les grands obstacles à la croissance des PME, en promouvoir l'élimination et favoriser la constitution d'associations commerciales dynamiques.

Environ 76 % des engagements annuels de la BERD en 2001 ont été pris dans le secteur privé, une légère baisse par rapport au niveau de 78 % affiché en 2000. En 2001, la BERD a augmenté le nombre de lignes de crédit pour les intermédiaires financiers au titre des PME, et elle a élargi ses divers programmes à l'intention des petites entreprises. Les nouveaux engagements en matière de financement des PME ont été portés à près de 700 millions d'euros. Dans les pays candidats à l'accession à l'UE, la facilité de financement des PME de la BERD/UE a fourni 223 millions d'euros en financement à des PME par l'intermédiaire de 17 banques, qui ont effectué des prêts subsidiaires de 24 000 euros en moyenne. Les programmes de microcrédit ont déboursé plus de 650 millions d'euros sous la forme de plus de 70 000 prêts à des micro-entreprises et à des petites entreprises.

Activités dans le secteur financier

Politique du secteur financier – La politique de la BERD relativement au secteur financier met l'accent sur une approche du développement du secteur financier propre à chaque pays, ainsi que sur la nécessité de promouvoir la confiance et la concurrence dans le cadre d'un système financier autonome. La BERD cherche à accroître la confiance dans le secteur principalement en aidant à consolider la régie et les pratiques commerciales des institutions locales. Elle cherche en outre à améliorer la surveillance et la réglementation financières. Le rôle d'investisseur que la Banque joue dans le secteur et les

inquiétudes possibles en matière de conflits d'intérêts limitent cependant ses activités à cet égard. Malgré cela, en tant qu'investisseur étranger de bonne réputation, la BERD, de même que les gouvernements et les autres institutions financières internationales actives dans la région, offre des conseils importants sur les besoins en matière de surveillance et de réglementation. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services (surtout à l'adresse du secteur privé et des PME), en facilitant l'investissement étranger direct et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières de l'État, notamment en prévision de la privatisation.

En 2001, la BERD a engagé des fonds dans 33 projets du secteur financier et, ce faisant, a porté le total de ses engagements financiers dans la région à 5,9 milliards d'euros. Le portefeuille de la BERD est constitué à environ 30 % de projets dans le secteur financier.

Secteur bancaire – En 2001, la Banque a signé des nouveaux prêts d'une valeur de 591 millions d'euros au profit du secteur bancaire, et ses prises de participation dans des banques locales ont atteint 184 millions d'euros. Dans la plupart des cas où elle détient une participation dans une institution financière locale, la Banque est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes en gestion, une saine régie, de saines pratiques bancaires, de même que des examens et des procédures appropriés en matière d'environnement. Le fait de participer au processus de privatisation des banques est un facteur déterminant des placements en titres dans les pays qui en sont aux étapes initiales ou intermédiaires de la transition.

Institutions financières non bancaires – En 2001, la BERD a également intensifié son activité dans le secteur financier non bancaire, particulièrement dans les pays candidats à l'accession à l'UE, surtout en prenant des participations minoritaires dans des sociétés d'assurances et des sociétés de gestion des actifs et des fonds communs de placement et en appuyant davantage les activités de crédit-bail. Au total, elle a signé sept nouveaux projets au cours de l'année, assortis de nouveaux engagements de 93 millions d'euros. La BERD compte parmi les premiers investisseurs du secteur, et ses investissements dans les entreprises locales de gestion des actifs et des fonds communs de placement deviennent de plus en plus importants à mesure que les caisses de retraite à participation volontaire prennent de l'essor dans les pays où elle opère. À la fin de 2001, la Banque exerçait une activité dans la quasi-totalité des pays de la région où des régimes institutionnels et réglementaires étaient institués, ou en voie de l'être.

Environnement

Le souci de l'environnement est demeuré au nombre des grandes priorités en 2001, traduisant le mandat qui prescrit à la Banque d'assurer le développement durable à long terme des pays où elle opère. La Banque s'acquitte de cet aspect de son mandat principalement par l'intermédiaire de ses projets. En 2001, elle a assuré le financement de plus de 240 millions d'euros en faveur de projets environnementaux, principalement dans les domaines de l'infrastructure municipale (gestion des eaux et des déchets) et du rendement énergétique. D'autres projets comportaient des éléments environnementaux, comme la réduction des émissions et le recyclage. En outre, pour contribuer à la résolution de certains des problèmes environnementaux que connaît le Nord de l'Europe, la BERD a lancé le Partenariat environnemental de la Dimension Septentrionale, qui centre ses efforts sur des projets visant à assainir l'environnement de la région, notamment les pays baltes et le Nord-Ouest de la Russie.

La BERD appuie également des initiatives internationales comme le programme « Un environnement pour l'Europe », y compris le Plan d'action pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, le plan d'action stratégique concernant le bassin du Danube, la Commission d'Helsinki et le Fonds mondial pour l'environnement, dont elle est un organisme d'exécution depuis 1999. Dans le cadre de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l'environnement et le développement durable, notamment la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues dans le cadre du Protocole de Kyoto.

La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique. Les promoteurs de projets sont tenus d'effectuer des évaluations des répercussions sur l'environnement, des analyses et des vérifications environnementales portant sur les répercussions socio-économiques des projets ainsi que leurs effets possibles sur l'environnement, la santé et la sécurité. Des évaluations et des analyses des répercussions sur l'environnement sont effectuées lorsque les effets en puissance sont appréciables. La vérification environnementale concerne les projets portant sur des opérations en cours. Dans certains cas, il faut procéder à la fois à une évaluation – ou à une analyse – et à une vérification. La BERD exige également des intermédiaires financiers locaux, par le truchement desquels elle canalise les ressources vers les micro-entreprises et les PME, qu'ils adoptent des politiques et procédures environnementales appropriées. En 2001, la BERD a financé 15 projets environnementaux valant plus de 240 millions d'euros et a réalisé 56 analyses environnementales, 4 évaluations des répercussions sur l'environnement et 28 vérifications environnementales à l'égard de projets approuvés par le conseil d'administration.

Le Comité consultatif sur l'environnement (CCE) de la BERD conseille cette dernière sur des questions se rapportant à son mandat environnemental. Il est composé d'experts environnementaux des secteurs public et privé. En 2001, le CCE s'est penché sur les répercussions environnementales et sociales des projets d'exploitation pétrolière et gazière, sur des aspects de la biodiversité et sur des questions de santé et de sécurité découlant des activités de la BERD.

En outre, la BERD offre un programme de formation environnementale, financé principalement par les programmes Phare et Tacis de l'UE. En 2001, une formation environnementale a été donnée à 22 institutions financières dans 14 pays, afin de leur permettre de mieux comprendre leur exposition au risque environnemental et les débouchés qui existent dans des domaines comme le financement des améliorations du rendement énergétique.

La BERD a également créé des prix pour le respect de l'environnement destinés aux entreprises, afin de favoriser l'adoption de pratiques environnementales rigoureuses dans les pays où elle exerce ses activités. Les prix rendent hommage aux entreprises qui réduisent les dommages environnementaux grâce à des produits, services ou systèmes novateurs ou à l'application de techniques de production propres ou de programmes de recyclage. En 2001, deux entreprises ont reçu le prix : Pliva, une société pharmaceutique en Croatie, et Polar Lights Company, une société de production pétrolière en Russie.

En 2001, la BERD a effectué une évaluation indépendante de 39 de ses projets qui avaient des répercussions environnementales importantes, et elle a examiné d'autres aspects environnementaux la touchant. Il ressort de l'évaluation que le bilan environnemental de la Banque est bon et que la Banque a su améliorer dans l'ensemble les résultats environnementaux de ses projets, surtout dans les secteurs de l'infrastructure municipale et environnementale, des richesses naturelles, de l'industrie et de la fabrication. La Banque a fait moins de progrès en ce qui concerne l'amélioration des résultats environnementaux dans les secteurs de l'énergie et des transports.

L'évaluation a également permis de conclure que la BERD avait pu aider les entreprises à se conformer à bon nombre de règles et directives environnementales imposées par les pays, par l'UE ou par la Banque mondiale et répondre aux objectifs des Plans d'action pour l'environnement de la BERD. Cependant, il y a toujours place à amélioration. La Banque pourrait élargir son action grâce à la coopération technique, à la collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) et à un appui accru aux entreprises de services dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

Infrastructure municipale et environnementale

Les investissements de la BERD dans ce secteur visent à rénover les infrastructures locales, par exemple les installations municipales de traitement des eaux usées, ainsi qu'à rehausser la qualité des services publics à l'échelon local et municipal. La réduction des coûts et la fiabilité accrue des services municipaux peuvent stimuler le développement des entreprises commerciales et industrielles. Parallèlement, un meilleur approvisionnement en eau salubre et un meilleur accès aux services sanitaires permettent d'améliorer la santé publique et de rehausser la confiance de la population à l'endroit du processus de transition et des réformes en cours.

Au cours des dernières années, la BERD a favorisé dans ce secteur les sûretés des municipalités, plutôt que les sûretés de l'État, offrant ainsi aux administrations locales d'importantes possibilités financières et d'importantes responsabilités. La politique opérationnelle de la BERD en matière d'infrastructure municipale et environnementale met l'accent sur la participation du secteur privé, le développement de structures réglementaires appropriées et l'amélioration du rendement énergétique.

En 2001, la BERD a engagé 188 millions d'euros dans 9 projets d'infrastructure municipaux et environnementaux.

Investissements dans le secteur de l'énergie

La plupart des pays où opère la BERD ont de graves problèmes économiques et environnementaux causés par des systèmes énergétiques polluants ainsi que par une tarification énergétique très peu efficace. En 2000, la BERD a examiné et mis à jour sa politique énergétique, qui énonce la manière dont la Banque entend promouvoir le rendement énergétique par le truchement de ses activités. L'un des principaux objectifs de la politique révisée consiste à améliorer les résultats liés à l'environnement, notamment le respect des objectifs concernant le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables. En outre, le *Transition Report* de 2001 misait sur le secteur de l'énergie et sur son rôle lors de la transition.

En 2001, la Banque a engagé 364 millions d'euros dans des projets de l'énergie, pour des engagements totaux de plus de 1,8 milliard d'euros. Elle a chargé un expert-conseil de trouver un moyen efficace de mesurer les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'évaluation environnementale qu'elle fait des projets éventuels.

La BERD et la sûreté nucléaire

Le Canada et les autres pays du G-7 collaborent étroitement avec la BERD pour améliorer la sûreté nucléaire dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique. Ainsi, le Canada a versé une contribution au Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) administré par la BERD au nom des pays du G-7 et d'autres membres. Le CSN sert principalement à apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sûreté, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération et à aider l'Ukraine à faire face aux séquelles de Tchernobyl. Au 31 décembre 2001, les engagements destinés au CSN totalisaient 261 millions d'euros (367,5 millions de dollars canadiens). La contribution du Canada s'élevait à 19,5 millions de dollars canadiens.

Au nom des pays du G-7, la Banque a accepté d'administrer le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, d'une valeur de 768 millions de dollars américains, qui est destiné à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7, l'UE et d'autres pays ont engagé 716 millions de dollars américains, la contribution du Canada se chiffrant à 33 millions de dollars américains.

En 2000, trois fonds internationaux de soutien du déclassement ont été créés pour appuyer la mise hors service de réacteurs nucléaires potentiellement non sécuritaires en Lituanie (Ignalina, réacteurs 1 et 2), en République slovaque (Bohunice VI, réacteurs 1 et 2) et en Bulgarie (Kozluduy, réacteurs 1 à 4). Les subventions prévues de 500 millions d'euros aideront ces pays durant la première étape du déclassement ainsi que dans le cadre de la restructuration et de la modernisation des secteurs de la production, de la transmission et de la distribution d'énergie; elles contribueront aussi de façon générale à rehausser le rendement énergétique.

En décembre 2000, la BERD avait approuvé en principe un prêt de 215 millions de dollars américains à l'organisme ukrainien de gestion nucléaire afin que soient menés à terme les travaux de construction du deuxième réacteur nucléaire de la centrale de Khmelnytsky et du quatrième de la centrale de Rovno (projet K2R4) et que la sûreté de ces installations soit améliorée. Au sein du conseil d'administration de la BERD, le Canada avait appuyé ce projet, estimant qu'il entraînerait une nette amélioration de la sûreté nucléaire et qu'il contribuerait à la réforme du secteur énergétique en Ukraine. En outre, le financement accordé par la Banque aurait garanti que le projet K2R4 soit conforme aux normes de sûreté occidentales, puisqu'il aurait été subordonné à la garantie que les normes de sûreté nucléaire en Ukraine soient encore renforcées et qu'elles soient dûment respectées.

Le financement de la BERD était subordonné à la fermeture permanente du vieux réacteur Tchernobyl 3, qui a eu lieu le 15 décembre 2000, et à plusieurs autres conditions de financement. En novembre 2001, l'Ukraine avait réuni toutes les conditions, et la demande de prêt devait être présentée au conseil d'administration de la BERD pour son approbation finale le 29 novembre 2001. Cependant, le 28 novembre, l'Ukraine a subitement demandé la renégociation de certaines des conditions du prêt, en particulier les tarifs de l'électricité et le coût total du projet. Par conséquent, aucune décision n'a été prise et l'entente de prêt ne pourra être conclue qu'après un réexamen complet de toutes ses modalités. Des discussions techniques détaillées sont en cours entre la BERD et l'Ukraine pour déterminer si la négociation d'une nouvelle entente est possible.

Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de régie

À moyen terme, les priorités de la Banque portent notamment sur la résolution des problèmes de corruption et de mauvaise régie, puisque ces facteurs influent grandement sur le climat d'investissement dans les pays où opère la Banque. À cet égard, on s'efforce principalement de renforcer le dialogue stratégique avec les gouvernements en s'entendant sur les améliorations nécessaires. Aux fins de dialogue, d'importantes tribunes de haut niveau sont les conseils consultatifs sur l'investissement étranger, qui existent en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan et qui permettent aux ministres, aux dirigeants politiques des pays où opère la Banque, aux représentants des milieux d'affaires internationaux et aux cadres supérieurs de la BERD de se réunir deux fois par année afin de discuter des moyens d'améliorer le climat d'investissement dans les pays concernés.

Comme la plupart des nouvelles économies, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur régie. Conformément à son mandat (article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la Banque évalue chaque année les progrès de chaque pays sous l'angle des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière efficace, ces principes contribuent à la transparence de l'élaboration de la politique gouvernementale et constituent un obstacle à la corruption. Le Canada appuie pleinement cette approche.

En 2001, deux pays n'ont pas bien respecté leurs engagements au titre de l'article 1 : le Turkménistan et le Bélarus. La Banque a donc adopté une stratégie provisoire pour limiter son action dans ces deux pays au secteur privé en attendant l'adoption de réformes politiques et la manifestation chez les gouvernements d'une plus grande volonté d'opérer des réformes économiques. Dans le cas du Bélarus, le président de la BERD, Jean Lemierre, a adressé une lettre au président du Bélarus, Alyaksandr Lukashenko, après l'approbation de la stratégie provisoire en avril 2001 pour lui faire part de ses vives préoccupations à l'égard du non-respect de l'article 1 par ce pays. Cette lettre a été affichée sur le site Web de la BERD. On a décidé de réexaminer la stratégie provisoire après les élections présidentielles de septembre. Cet examen est en cours.

C'est surtout au moyen de ses projets que la BERD cherche à améliorer la régie et la transparence. Les prises de participation ont joué un rôle important à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence de leurs pratiques comptables et commerciales, de même qu'à leur respect des droits des actionnaires minoritaires. Il est à souhaiter que la prospérité de ces sociétés confirmera l'importance d'adopter des pratiques semblables dans l'ensemble de la région. En outre, toutes les homologues de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'elles respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. Il est désormais pratique courante de faire

appel aux services de juricomptables et de cabinets spécialisés pour procéder à des contrôles de l'intégrité à l'égard des entreprises dans lesquelles la BERD songe à investir ainsi que de leur direction et de leurs actionnaires. Les règles de la Banque concernant la passation des marchés publics exposent, à l'intention de tous les organismes faisant affaire avec elle, les normes de déontologie et de conduite qui s'appliquent à l'attribution et à l'exécution des projets qu'elle finance.

La Banque joue également un rôle important dans le domaine de la transition juridique pour régler les problèmes de corruption et de mauvaise régie. Dans le cadre de son programme de transition juridique, elle s'est attachée à améliorer le contexte juridique dans ses pays d'opérations en faisant progresser la réforme à six égards : les faillites; le droit et la régie des sociétés; les concessions; la réglementation des marchés financiers; les opérations sécuritaires; et les télécommunications. De plus, la Banque a participé aux travaux de normalisation à l'échelle internationale, notamment l'initiative de la Banque mondiale concernant l'insolvabilité, qui vise à élaborer des principes internationaux régissant la faillite, et à ceux du Forum sur la stabilité financière en vue de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de normes financières internationales. Elle a également lancé un projet, conjointement avec la commission fédérale russe des marchés de valeurs mobilières, dans le but de préparer un code de régie et a aidé l'Assemblée interparlementaire de la CEI à rédiger un modèle de loi sur les valeurs mobilières. Pour promouvoir la transparence, la Banque publie annuellement, dans sa revue juridique *Law in Transition*, les résultats d'un sondage sur l'ampleur et l'efficacité des diverses lois régissant les activités commerciales dans la région.

Amélioration de la transparence, de la reddition de comptes et de la régie de l'institution

Politique de l'information – En 2000, la BERD a modernisé sa politique de l'information, élargissant sensiblement l'éventail de données qu'elle met à la disposition du public. Cette politique repose sur le principe que l'information sur les activités de la Banque doit être rendue publique, sauf en cas de motifs justifiant qu'elle demeure confidentielle. Les documents suivants sont désormais rendus publics, l'information de nature délicate sur le plan commercial étant supprimée au besoin : version provisoire des politiques sectorielles (pour permettre au public de les commenter); version définitive des politiques sectorielles; stratégies-pays approuvées par le conseil d'administration à la suite de consultations avec chaque pays concerné; résumé des stratégies opérationnelles à moyen et à long termes; résumés des évaluations des répercussions sur l'environnement à l'égard de projets des secteurs public et privé; et rapports sur les projets du secteur public (sur demande). La direction doit faire rapport chaque année au conseil d'administration sur la mise en œuvre de la politique d'information, ce qui a été fait en juillet 2001. Cette information peut être consultée sur le site Web de la Banque.

Le Canada accueille favorablement cette politique, estimant qu'il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'ancienne politique de communication publique et d'accès à l'information. Au sein de toutes les institutions financières internationales dont il est membre, le Canada a joué un rôle de premier plan pour améliorer la transparence et la reddition de comptes.

Politiques en matière de transport et de biens immobiliers – De nouvelles politiques ont été approuvées en 2001 pour les activités dans le secteur du transport et dans celui de l'immobilier. Conformément à sa politique de l'information, la BERD a affiché l'avant-projet des deux politiques pendant 45 jours sur son site Web, et elle a tenu compte des observations présentées par le public pour la version définitive de ces dernières.

Directeur de l'information et des relations avec les ONG – Le directeur des relations avec les ONG sert d'intermédiaire entre la Banque et les milieux des ONG, et d'autres intervenants et intéressés. Ce poste a été créé et doté en 2001.

Agent principal de la conformité – L'agent principal de la conformité est chargé de promouvoir une saine régie à la Banque et doit s'assurer que tous les employés se conforment aux normes d'intégrité les plus rigoureuses. Il a élaboré un programme de formation pour les membres de la BERD nommés au conseil d'administration des entreprises dans lesquelles la Banque a investi, pour s'assurer que ces membres soient bien conscients de leurs responsabilités et des gestes qui pourraient constituer une violation de l'intégrité de la Banque. L'agent principal de la conformité donne, à la direction et aux employés de la BERD, des conseils sur les comportements appropriés, et il contribue à élaborer les politiques et procédures de la Banque en matière d'inconduite.

Favoriser les partenariats

La BERD est tenue, par son acte constitutif, de faire participer des financiers externes à ses activités. En vertu des garanties qu'elle confère à l'égard d'un projet, la Banque peut jouer un rôle essentiel pour attirer des cofinanciers qui, normalement, seraient peu disposés à investir dans la région. Le cofinancement a l'avantage de faciliter l'accès d'un pays aux marchés financiers internationaux, de favoriser l'investissement direct étranger et de permettre un partage des risques approprié. Les principaux partenaires de cofinancement de la BERD sont des banques commerciales, des organismes publics, des organismes de crédit à l'exportation et d'autres institutions financières internationales. En 2001, la BERD a collaboré avec 62 banques commerciales de 21 pays dans 33 projets; le cofinancement total s'est établi à près de 2 milliards d'euros.

La BERD traite également avec des pays donateurs afin d'assurer un financement pour la création d'institutions et pour la coopération technique. Ce financement a joué un rôle important pour favoriser la transition.

Si possible, la BERD unit ses efforts à ceux d'autres institutions financières internationales afin d'élargir la portée du financement de la Banque et de tirer parti des complémentarités avec ces institutions. En 2001, la BERD s'est jointe à d'autres institutions financières internationales dans 18 projets faisant intervenir 489 millions d'euros en cofinancement. Les principaux partenaires de la BERD étaient la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement et la Société financière internationale.

Le Canada a encouragé la collaboration et la coordination parmi les banques multilatérales de développement et se félicite des efforts déployés par la BERD pour resserrer ses liens avec ses institutions sœurs, si possible.

Changements à la haute direction

En 2001, la Banque a nommé Noreen Doyle au poste de première vice-présidente, Opérations bancaires. M^{me} Doyle est entrée en fonction en septembre 2001. Avant cette nomination, elle était vice-présidente adjointe, Finance, de la BERD. Steven Kaempfer a été renommé vice-président, Finance. Ayesa Shah a été nommée trésorière au début de 2002. Dorina Calorianu a été nommée première directrice de l'information et des relations avec les ONG.

Nouveaux membres

La Banque a accueilli un nouveau membre, soit la République fédérale de Yougoslavie, en janvier 2001.

LES PRIORITÉS DU CANADA EN 2001

Le Canada appuie fortement les priorités opérationnelles à moyen terme de la Banque, qui partent des principes suivants : (1) l'importance primordiale de l'action menée pour créer et renforcer les institutions (dans les domaines de l'administration, du comportement et des finances) qui assurent le bon fonctionnement des marchés et (2) le rôle essentiel que peuvent jouer les petites entreprises pour créer des économies dynamiques, compétitives et plus équitables. Voilà les principaux enjeux auxquels font face tous les pays en transition, surtout ceux de la CEI et de l'Europe du Sud-Est. Le Canada appuie les initiatives prises par la Banque pour :

- créer des secteurs financiers solides adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- montrer la voie pour l'expansion du financement des micro-entreprises et des PME;
- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;

- montrer, à l'aide d'exemples choisis, des méthodes efficaces pour restructurer de grandes entreprises viables;
- orienter activement ses placements en actions vers l'amélioration de la régie d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue stratégique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat des investissements;
- suivre une optique régionale, s'il y a lieu;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

L'entrée, dans l'UE, de certains des pays où la BERD exerce ses activités et le rôle, s'il y a lieu, qu'elle pourrait continuer à jouer dans ces pays sont des questions essentielles qu'il faudra résoudre au cours des deux ou trois prochaines années. D'ailleurs, l'un des critères du succès de la Banque pourrait être le nombre de pays qui font la transition heureuse vers une économie de marché et qui n'ont plus besoin du financement de la Banque.

La BERD est la seule institution financière multilatérale tenue expressément d'imposer à ses membres le respect et la mise en application des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Le Canada y souscrit et estime que la Banque a de bonnes raisons de limiter sa participation au secteur privé dans les pays qui ne s'acquittent pas de leurs obligations au titre de l'article 1.

Favoriser un système commercial multilatéral fondé sur des règles constitue également une grande priorité pour le Canada. D'ailleurs, bon nombre des activités de la Banque visent l'intégration des pays en transition dans le système commercial mondial.

La BERD s'attache à collaborer de près avec les autres institutions financières internationales et donateurs dans la région. Le Canada appuie fortement cette façon d'agir. La coordination avec d'autres institutions financières et donateurs constitue un important critère des résultats obtenus par la BERD pour favoriser la transition vers une économie de marché. En outre, l'intervention d'autres institutions financières internationales dans la lutte directe contre la pauvreté permet de compléter l'activité de la BERD dans la région.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

Rôle des gouverneurs – L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Paul Martin, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Gaëtan Lavertu, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Rôle du conseil d'administration – Le conseil d'administration, qui est chargé des activités générales de la Banque, se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le

droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur pour le Maroc. Jusqu'au 1^{er} septembre 2001, l'administrateur canadien était M. Patrice Muller. M. Scott Clark lui a succédé. M. David Plunkett, ministre (Économie et commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Rôle des ministères canadiens – Au sein du gouvernement canadien, la supervision des activités de la BERD relève de la Direction de l'analyse économique et des finances internationales du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies-pays, et il conseille l'administrateur canadien.

Fonctions de l'administrateur canadien – En plus de participer aux assemblées du conseil, l'administrateur canadien est membre du Comité de la politique financière et des opérations, qui passe en revue les politiques financières, notamment la politique d'emprunt, les politiques générales touchant les opérations ainsi que les procédures et les exigences de présentation de l'information de la Banque. Avant le changement d'administration, l'administrateur canadien était également membre du Comité du budget et des questions administratives, qui examine la politique budgétaire générale, les propositions et les procédures ainsi que les questions relatives au personnel, à l'administration et à l'organisation, notamment les questions administratives touchant les administrateurs et leur personnel.

Positions adoptées en 2001 – L'administrateur canadien a fréquemment rappelé au conseil l'importance que revêt l'exigence de la charte de la Banque voulant que les pays membres s'engagent envers la réforme des marchés et la démocratie pluraliste.

Pour s'assurer que les activités de la BERD demeurent complémentaires et contribuent au processus de transition, le Canada a continué de défendre les initiatives de la BERD pour trouver des projets valables dans les pays ayant atteint les premiers stades de transition ou les stades intermédiaires, respectant les principes de la démocratie pluraliste et faisant des efforts de réforme. À notre avis, c'est uniquement en misant sur la qualité que la Banque pourra favoriser la progression du processus de transition dans ces pays. Dans les pays où la transition est avancée, le Canada a souligné la nécessité que l'aide accordée par la Banque continue d'être complémentaire, et qu'elle ne se substitue pas à celle pouvant être offerte à des conditions raisonnables par le secteur privé, ainsi que le prévoient ses statuts. Nous avons par conséquent demandé instamment à la Banque de faire preuve d'innovation en orientant ses activités vers des créneaux et en mettant au point des nouveaux produits financiers dans les pays dont la transition est avancée et où l'activité des marchés financiers et de capitaux privés s'intensifie.

En outre, le Canada s'est attaché à favoriser la transparence de la BERD et la reddition de comptes aux actionnaires, considérant que la Banque devrait être un modèle pour la région. Il a donc appuyé la révision de sa politique de l'information. De plus, il a appuyé résolument les mesures récentes destinées à renforcer la régie interne de la Banque, afin de garantir que son personnel respecte les normes d'intégrité professionnelle les plus rigoureuses et d'améliorer le processus budgétaire.

Personnel canadien à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein de la BERD. À la fin de 2001, 24 professionnels de la BERD étaient des Canadiens (environ 4 % des postes de professionnels), ce qui dépasse légèrement la participation du Canada (3,4 %) dans le capital de la Banque. Il est à souligner qu'un Canadien dirige l'équipe des pays baltes et qu'un autre est directeur des communications.

Les prises de position du Canada

Les préoccupations et les questions que suscitent des activités particulières de la Banque sont généralement exprimées par le Canada et les autres actionnaires avant que le conseil d'administration ne soit saisi du dossier en cause. Ainsi, les décisions du conseil sont généralement prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets, ou voter contre ceux-ci, après consultation avec leur groupe d'intérêt. En 2001, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur les politiques et les projets ci-après ou a voté contre ceux-ci :

- Il s'est abstenu de voter sur un prêt subordonné d'entre 12,4 et 24,9 millions d'euros à la banque Lukas (Pologne) en raison de la faible additionnalité des ressources de cette dernière.
- Il a voté contre un prêt de 25 millions de dollars américains à ISTIL, une usine sidérurgique ukrainienne. Le Canada a toujours été d'avis que l'offre excédentaire dans ce secteur devait faire l'objet d'une solution multilatérale d'ensemble.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS

La BERD offre un certain nombre de possibilités d'investissement aux entreprises et institutions financières canadiennes. Une tâche essentielle du bureau canadien consiste à sensibiliser le Canada à ces possibilités, à expliquer le processus de financement de la Banque et à veiller à ce que les politiques et modalités soient appliquées d'une façon transparente et équitable.

À cette fin, le bureau canadien fournit des renseignements commerciaux de la BERD aux entreprises canadiennes et conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la BERD. En outre, il trouve des débouchés de cofinancement commercial au sein d'Exportation et

développement Canada et d'autres institutions financières canadiennes. De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada, il recense les possibilités de marchés de la BERD et, avec l'ACDI, il fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du cofinancement public avec la BERD.

En 2001, le conseil d'administration de la BERD a approuvé la participation de cette dernière à deux projets parrainés par des entreprises canadiennes. La valeur totale de ces deux projets se chiffre à 169,4 millions d'euros (238,5 millions de dollars canadiens), dont la participation de la BERD s'élève à 62,3 millions d'euros (87,7 millions de dollars canadiens). La description des opérations figure à l'annexe 2. En 2001, une banque canadienne a servi de chef de file pour un gros prêt syndiqué octroyé par la BERD en Europe centrale. C'était la première fois depuis la crise financière russe de 1998 qu'une institution financière canadienne participait au programme des prêts syndiqués de la BERD. Des précisions sur cette opération figurent également à l'annexe 2.

Sur le plan de la coopération technique et du cofinancement officiels, la BERD a affecté, en 2001, 3,7 millions d'euros (5,2 millions de dollars canadiens) tirés du Fonds de coopération ACADI-BERD pour l'Europe du Sud-Est au cofinancement des opérations de la Banque dans le secteur ferroviaire en Bosnie-Herzégovine et dans la République fédérale de Yougoslavie. L'approvisionnement en biens et en services en vertu de cette initiative a commencé au deuxième semestre de 2001 et est réservé aux entreprises canadiennes. En outre, des experts-conseils canadiens ont été retenus en 2001 pour des affectations de coopération technique et de redressement d'entreprise avec la BERD totalisant 345 816 euros (486 909 dollars canadiens) afin d'aider la Banque dans le domaine du rendement énergétique en Pologne, de la réforme des règlements applicables aux télécommunications, de la modernisation des aéroports et de la restructuration de la construction navale en Russie.

La BERD espère augmenter le nombre de promoteurs canadiens de qualité avec lesquels elle investit afin de mieux aligner ses besoins de coopération technique et de cofinancement officiels sur les intérêts canadiens dans la région et de renforcer son partenariat avec Exportation et développement Canada et d'autres cofinanciers commerciaux canadiens.

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du bureau canadien sont venus à cinq reprises au Canada en 2001 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou de consulter des responsables gouvernementaux. Entre autres, l'administrateur canadien a rencontré des représentants d'entreprises et d'institutions financières canadiennes à Toronto. En outre, les adjoints de l'administrateur ont fait la promotion de la BERD devant les milieux des affaires canadiens dans le cadre de réunions avec des représentants de l'industrie minière lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs à Toronto en mars, avec des représentants du secteur canadien du pétrole et du gaz naturel à Calgary, et avec des représentants d'un grand nombre d'entreprises canadiennes de différents secteurs à Montréal et à Toronto, dans le cadre d'une initiative de marketing plus vigoureuse de la BERD au Canada. Enfin, un des adjoints de l'administrateur a participé aux présentations du *Transition Report* de la BERD de 2001 faites aux représentants des milieux d'affaires et universitaires à Toronto et des instances gouvernementales à Ottawa en novembre.

Des représentants du bureau canadien ont rencontré environ 140 Canadiens en 2001, dont des gens d'affaires, des représentants d'intermédiaires financiers, du gouvernement (les trois paliers) et des ONG, des experts-conseils et des représentants des milieux universitaires.

Les intérêts commerciaux du Canada dans la région ont également été appuyés par les activités suivantes :

- l'administrateur canadien a uni ses efforts à ceux des missions canadiennes de Moscou et de Saint-Pétersbourg pour préparer la visite de l'Équipe Canada en Russie en 2002;
- l'adjoint de l'administrateur canadien a participé à une mission commerciale en Hongrie, organisée par le Centre de commerce mondial de Montréal et dirigée par le maire de Montréal, qui portait sur l'infrastructure municipale et environnementale;
- l'adjoint de l'administrateur a assisté au forum inaugural Canada-Pologne sur le gaz et l'énergie, organisé par Exportation et développement Canada et l'ambassade canadienne à Varsovie.

PROCHAINS DÉFIS

Pour venir en aide, au cours de la deuxième décennie de transition, aux pays où elle opère, la BERD devra elle-même relever le défi que constitue la gestion et l'expansion de son portefeuille. Dans les pays dont la transition est avancée et qui sont de plus en plus à même d'obtenir des fonds privés, la Banque devra concevoir de nouveaux produits et activités pour continuer de remplir un rôle complémentaire. Dans les pays où la transition est peu avancée ainsi qu'en Russie, elle devra trouver des projets de qualité dans un environnement à haut risque caractérisé par l'absence d'institutions propices au développement des marchés. Au cours des 10 prochaines années, la Banque devra coopérer étroitement avec les autres institutions financières internationales à l'égard de ces questions. Il lui faudra aussi collaborer davantage avec ces institutions pour élaborer des projets ayant une forte incidence sur la transition et pouvant avoir des retombées sociales positives, entre autres sous l'angle de la réduction de la pauvreté, afin d'inciter davantage les gouvernements de la région à procéder aux réformes ardues mais essentielles, en particulier la restructuration ou la fermeture de grandes entreprises.

Une saine régie continue de jouer un rôle déterminant dans ces pays. La saine régie des entreprises en est un aspect essentiel. L'État doit aussi jouer un rôle de premier plan pour appuyer un climat propice à l'investissement en faisant la promotion d'institutions saines, en administrant la perception des impôts et en améliorant les cadres juridiques et réglementaires. Il doit veiller non seulement à l'élaboration des mesures législatives appropriées, mais à leur application et à leur exécution.

La première décennie de transition nous aura permis de tirer de précieux enseignements en prévision de l'avenir. Les pays où les réformes ont été les plus rapides et les plus profondes – particulièrement la libéralisation des marchés et des échanges, le respect de restrictions budgétaires et la promotion du secteur privé au moyen de l'élimination des obstacles à l'entrée et à la sortie des entreprises – ont constitué une assise solide garantissant la continuité du processus de réforme. Dans ces économies, des cadres institutionnels propices au développement des marchés – environnements budgétaire et réglementaire prévisibles, protection des droits de propriété, système judiciaire impartial, réglementation et surveillance financières efficaces – ont eu tendance à émerger; ces cadres, conjugués à des politiques macro-économiques judicieuses, rendront possible une croissance rapide et soutenue et sont gages d'un accès amélioré aux marchés de capitaux internationaux.

Par contre, dans certains autres pays de la région, en particulier ceux situés plus à l'est, la mise en place des institutions qui sous-tendent les économies de marché a peu progressé, et les processus de libéralisation et de privatisation sont loin d'être achevés. Il s'ensuit que la croissance économique demeure vulnérable aux chocs internes et externes. De plus, la nette augmentation de la pauvreté et des disparités depuis le début du processus

de transition a entamé l'appui aux réformes nécessaires dans bon nombre de pays. Il sera difficile de vaincre la résistance aux réformes; pour y parvenir, il faudra créer des perspectives d'emploi, prévoir des mécanismes de sécurité sociale pour ceux qui sont bousculés par l'évolution structurelle et rompre l'emprise des puissants groupes intéressés sur le processus de réforme.

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien, s'adresser au :

Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square, bureau 8.15
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

M.C. Scott Clark, administrateur Tél. : +44 20 7338 6457

M. David Plunkett, administrateur suppléant¹ Tél. : +44 20 7338 6507

M^{me} Julie Fujimura, adjointe² Tél. : +44 20 7338 6458

M. John Kur, adjoint³ Tél. : +44 20 7338 6509

M^{me} Alicja Kujawa, secrétaire de direction Tél. : +44 20 7338 6507

Télécopieur : +44 20 7338 6062

Courrier électronique : kujawaa@ebrd.com

¹ Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

² Chargée des questions de nature stratégique.

³ Chargé du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la BERD

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le Rapport annuel et le *Transition Report*), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni
(Télécopieur : +44 20 7338 7544)

ANNEXE 1

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des « fonds spéciaux » constitués à des fins spécialement désignées, qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 2001, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros (28 milliards de dollars canadiens). Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (958 millions de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains (selon un taux de change euro/dollar américain convenu d'avance).

En 2001, le Canada a effectué son quatrième achat d'actions en vertu de la première majoration du capital (qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'euros). En vertu de la première majoration du capital, une tranche de 77,5 % de la part du Canada est « exigible à vue », dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est versé. Les paiements sont effectués en huit versements annuels égaux de 12 145 331,25 dollars américains (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à demande ne portant pas intérêt encaissables sur cinq ans). Quant au capital initial, 30 % de celui-ci a été versé sur cinq ans (réparti également entre des espèces et des billets encaissés sur trois ans), les 70 % restants étant exigibles à vue. Le Canada a terminé le versement de sa contribution au capital initial en avril 1997. Le tableau qui suit indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une dépense non budgétaire puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif. Néanmoins, les contributions du Canada à la Banque augmentent les besoins d'emprunt du gouvernement.

Paiements du Canada à la BERD

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Débours total en espèces
			(\$US)	
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 834	3 967 834
1998	7 287 198	4 858 132	1 457 440	6 315 572
1999	7 287 198	4 858 132	2 914 879	7 773 011
2000	7 287 198	4 858 132	4 372 319	9 230 451
2001	7 287 198	4 858 132	5 829 759	10 687 891
Total	88 666 302	78 950 038	74 091 907	153 041 945

Emprunts sur les marchés

À la fin de 2001, l'encours de la dette de la Banque s'élevait à 11,5 milliards d'euros (16,2 milliards de dollars canadiens), leur échéance moyenne étant de 9,4 années à un coût moyen égal au TIOL (taux interbancaire offert à Londres) moins 30 points de base. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en euros et en marks allemands.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA à long terme et la cote A1+ à court terme. Moody's Investors Service a accordé une cote AAA aux obligations à long terme de la BERD.

Fonds spéciaux

La BERD administre un certain nombre de fonds bilatéraux et multilatéraux d'aide technique. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Le Fonds canadien de coopération technique – Ce fonds a pour but principal de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 12,65 millions de dollars canadiens.

Le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl – Ce fonds a pour objet principal d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de huit ans s'élève à 768 millions de dollars américains, dont 716 millions ont été souscrits jusqu'ici. Le Canada s'est engagé à souscrire 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million pour une assistance bilatérale pour la réparation de la cheminée de ventilation.

Le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays d'opérations jusqu'à ce que les centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds, qui s'élève à 261 millions d'euros (367,5 millions de dollars canadiens).

Le Fonds pour les petites entreprises de Russie (FPER) – Ce fonds se veut une facilité de financement des petites entreprises et des micro-entreprises dans diverses régions de la Russie. Créé en 1993 à titre de projet pilote, le FPER est devenu permanent en 1995. Le Canada a versé 11,3 millions de dollars canadiens à ce fonds de 300 millions de dollars américains.

Le Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE) – L'ACDI a fait une contribution de 8 millions de dollars canadiens pour des activités de cofinancement et de coopération technique en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-république yougoslave de Macédoine, en Roumanie et dans la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo, Monténégro et Serbie) à l'appui du plan d'action pour l'Europe du Sud-Est de la Banque. De ce montant, 6 millions de dollars canadiens pourront être utilisés par la BERD, par l'intermédiaire du FCESE, pour des activités de cofinancement et de coopération technique de concert avec des experts-conseils et fournisseurs canadiens. Les 2 millions restants peuvent être consacrés à des activités de cofinancement non lié de projets d'investissement cruciaux dans le cadre du Fonds spécial pour la région des Balkans.

Le Programme de redressement des entreprises – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des experts-conseils chevronnés des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises industrielles choisies de la région. L'objectif du programme est d'aider ces derniers à acquérir des compétences en gestion pour que leurs entreprises puissent devenir compétitives et rentables. En 1999, le Canada a versé sa première contribution (550 000 dollars canadiens) au Programme pour l'embauche d'experts-conseils canadiens.

La banque de micro-financement d'Ukraine (MFB) – En 2000, l'ACDI a conclu un accord avec la BERD en vue de verser 1,25 million de dollars canadiens sur les deux prochaines années au titre d'une aide technique pour la mise sur pied de la MFB. Cette dernière mettra en place un réseau de succursales dans l'ensemble de l'Ukraine, une attention toute spéciale étant accordée à Slavutych, collectivité où résident bon nombre des anciens employés de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nouvelle institution se spécialisant dans les services financiers aux petites entreprises et aux micro-entreprises, la MFB servira en outre de banque modèle pour le secteur bancaire commercial d'Ukraine en démontrant la viabilité commerciale des prêts aux micro-entreprises et aux petites entreprises.

Le Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les micro-entreprises et les PME d'Ukraine – Par ce mécanisme, l'ACDI versera 3 millions de dollars canadiens de 1999 à 2003 pour les services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts aux termes de la ligne de crédit II à l'intention des micro-entreprises et des PME, de la BERD. Le soutien technique comprendra la formation relative à l'évaluation des risques et des prêts.

ANNEXE 2

BERD – ACTIVITÉS EN 2001 DANS LE CADRE DE PROJETS PARRAINÉS PAR DES ENTREPRISES CANADIENNES

Date d'approbation par le conseil d'administration	Entreprise canadienne	Pays d'exécution	Nom du projet	Type de financement	Secteur	Engagement de la BERD (millions d'euros)	Coût total du projet (millions d'euros)
Février 2001	Capcom (filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec)	Régional	TIME Capital Communications Funds	Actions	Télécommunications, informatique et média	53,4	160,2
Novembre 2001	High River Gold Mines Ltd.	Russie	Ligne de transport Buryatzoloto	Prêt à une société	Ressources naturelles	8,9	9,2
Total						62,3	169,4

BERD – COFINANCEMENT COMMERCIAL CANADIEN EN 2001

Date d'approbation par le conseil d'administration	Entreprise canadienne	Pays d'exécution	Nom du projet	Type de financement	Secteur	Engagement de la BERD (millions d'euros)	Coût total du projet (millions d'euros)
Juillet 2001	Banque Canadienne Impériale de Commerce (à titre de chef de file)	Hongrie	Vivendi Telecom Hungary	Dettes syndiquées	Télécommunications, informatique et média	100,0	350,0

ANNEXE 3

POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Les demandes de renseignements de nature générale sur la BERD doivent être adressées au bureau de l'administrateur du Canada ou au Département des communications de la Banque à Londres (téléphone : +44 20 7338 6096; télécopieur : +44 20 7448 6690).

Parrains canadiens de projets : Les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de parrainer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit aux Demandes de renseignements sur les projets à Londres (téléphone : +44 20 7338 6282 ou +44 20 7338 6252; télécopieur : +44 20 7338 6102), soit au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Web de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>.

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux : La BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Des renseignements sur les occasions de marchés et les avis de cofinancement de même que sur l'adjudication des marchés peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la Banque (à l'adresse susmentionnée).

Experts-conseils canadiens : Le site Web de la BERD renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD se sert également du système d'enregistrement électronique DACON (Data on Consultants) de la Banque mondiale. Bien que les experts-conseils ne soient pas tenus de s'inscrire au DACON pour avoir droit à des affectations de la BERD, il s'agit néanmoins d'une démarche souhaitable, qui constitue un outil de marketing utile. Les demandes d'inscription à DACON doivent être adressées directement au :

Centre de renseignements DACON
Banque mondiale
1818 H Street
Washington DC 20433
ÉTATS-UNIS

Particuliers canadiens : La BERD tient à jour sur son site Web une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Franco Furno, directeur des ressources humaines
Service des ressources humaines
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres, EC2A 2JN
ROYAUME-UNI

ANNEXE 4**MEMBRES DE LA BERD AU 31 DÉCEMBRE 2001**

Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque	
	(%)		(%)
Membres européens		Pays d'opérations	
Allemagne	8,52	Albanie	0,10
Autriche	2,28	Arménie	0,05
Belgique	2,28	Azerbaïdjan	0,10
Chypre	0,10	Bélarus	0,20
Danemark	1,20	Bosnie-Herzégovine	0,17
Espagne	3,40	Bulgarie	0,79
Finlande	1,25	Croatie	0,36
France	8,52	Ex-république yougoslave de Macédoine	0,07
Grèce	0,65	Estonie	0,10
Irlande	0,30	Géorgie	0,10
Islande	0,10	Hongrie	0,79
Israël	0,65	Kazakhstan	0,23
Italie	8,52	Kirghizistan	0,10
Liechtenstein	0,02	Lettonie	0,10
Luxembourg	0,20	Lituanie	0,10
Malte	0,01	Moldova	0,10
Norvège	1,25	Ouzbékistan	0,21
Pays-Bas	2,48	Pologne	1,28
Portugal	0,42	République fédérale de Yougoslavie	0,47
Royaume-Uni	8,52	République slovaque	0,43
Suède	2,28	République tchèque	0,85
Suisse	2,28	Roumanie	0,48
Turquie	1,15	Russie	4,00
Union européenne	3,00	Slovénie	0,21
Banque européenne d'investissement	3,00	Tadjikistan	0,10
		Turkménistan	0,01
		Ukraine	0,80
Membres non européens			
Australie	0,50		
Canada	3,40		
Égypte	0,10		
États-Unis	10,00		
Japon	8,52		
Maroc	0,05		
Mexique	0,15		
Mongolie	0,01		
Nouvelle-Zélande	0,05		
République de Corée	1,00		